

3.071 Coopération internationale en matière de gestion des forêts

RAPPELANT les Résolutions 1.20 *La diversité biologique et les forêts* et 1.21 *Les concessions forestières*, adoptées par le Congrès mondial de la nature à sa 1ere Session (Montréal, 1996) et la Résolution 2.39 *Corruption dans le secteur des forêts*, adoptée par le Congrès mondial de la nature à sa 2e Session (Amman, 2000) ;

RÉITÉRANT que :

a) les forêts jouent un rôle crucial pour le maintien de la diversité biologique et incarnent des processus écologiques complexes sur lesquels repose la capacité actuelle et future de fournir des ressources pour répondre à une large gamme de besoins humains et de services écologiques, et qu'à ce titre, leur utilisation durable et leur conservation sont un souci permanent ; et

b) le maintien des écosystèmes forestiers est crucial pour la protection de ces besoins et services ainsi que pour la conservation de la diversité biologique bien au-delà des limites des forêts ;

PRENANT ACTE des résultats de la Conférence des Nations Unies pour la négociation d'un accord successeur à l'Accord international sur les bois tropicaux, Genève, Suisse, 26 au 30 juillet 2004 et des nouvelles négociations qui auront lieu du 21 au 25 février 2005 à Genève ;

PRENANT ACTE EN OUTRE du rapport de la réunion (7 au 10 septembre 2004) du Groupe spécial d'experts du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF), intitulé *Consideration with a View to Recommending the Parameters of a Mandate for Developing a Legal Framework on all Types of Forests* ;

SE FÉLICITANT de la prochaine initiative menée sous la direction des pays, qui s'appuiera sur les avis scientifiques et techniques déjà fournis par le Groupe spécial d'experts susmentionné et qui aura lieu du 25 au 28 janvier 2005 à Guadalajara, au Mexique, en préparation de la Cinquième Session du FNUF à New York, du 16 au 27 mai 2005 ;

RECONNAISSANT la contribution de l'UICN au *Partenariat de collaboration sur les forêts* ;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 17 au 25 novembre 2004 à Bangkok, Thaïlande, pour sa 3e Session :

1. DEMANDE au Directeur général de l'UICN de faire en sorte que l'UICN continue de participer et de jouer un rôle actif aux réunions ordinaires du FNUF, de l'OIBT et de tout forum qui pourrait résulter des procédures mentionnées ci-dessus.
2. DEMANDE au Directeur général de l'UICN, en coopération avec les autres services de l'UICN :
 - a) de distribuer largement, à ces forums, les résultats des travaux de l'UICN, par exemple dans le cadre de l'Initiative pour la restauration des paysages forestiers ;
 - b) de contribuer aux travaux et synergies du *Partenariat de collaboration sur les forêts* ainsi que de l'initiative menée sous la direction des pays en préparation de la Cinquième Session du FNUF ;
 - c) d'apporter des connaissances pour évaluer les instruments et processus régionaux et internationaux existants en vue de déterminer la nature d'un arrangement international sur les forêts ; et

- d) de tenir compte de tout rapport préparé par le FNUF, qu'il émane du Groupe spécial d'expert ou d'un autre organe, concernant la possibilité d'élaborer un cadre juridique et international sur les forêts.